

regards

Le magazine
de la Communauté des Communes




AGLY • FENOUILLEDES
Communauté
de Communes

édition janvier 2006



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AGLY-FENOUILLEDES
1, rue Nicolas Pavillon
66220 St Paul de Fenouillet

Tél. 04 68 59 20 13
contact@cc-aglyfenouilledes.fr

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

édito

sommaire

- p.2 Édito
- p.3 Historique...
Une Communauté de Communes
pour quoi faire ?
- p.4 Carte de la Communauté
- p.5 Nouveautés
Le S.I.G. : le territoire
intercommunal sur informatique.
- p.6-7 Réalisations...
Aménagements et développement
- p.8 Échos...
On en parle !

1997 - 2005, 9 ans déjà !

Voilà déjà 9 ans, naissait notre Communauté de Communes Agly Fenouillèdes.

Elle ne s'est pas construite en un jour et c'est en plusieurs étapes que les 16 communes qui la constituent se sont regroupées pour former un territoire cohérent. C'est à partir de ce territoire que doit émerger un projet de développement nécessitant une réflexion commune et un regroupement de moyens.

Au rang des nombreuses actions à mener, se situe la communication, aussi bien vers l'extérieur qu'au sein même du territoire. Notre Communauté de Communes doit faire savoir qui elle est et ce qu'elle fait.

En tant qu'élus de ce territoire, nous souhaitons désormais vous informer de nos projets car ils vous concernent. C'est avec vous et grâce à vous, que nous construirons ensemble l'avenir des Fenouillèdes.

En ce début de nouvel an 2006, il m'a semblé souhaitable de vous offrir ce premier magazine qui, je l'espère, vous permettra de connaître un peu mieux notre territoire.

Bonne lecture à tous et meilleures vœux pour la nouvelle année.

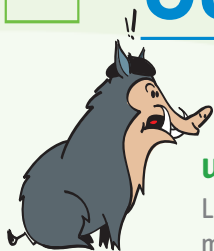
Le Président
Bernard FOULQUIER

Regards sur...
Édition Janvier 2006

Magazine d'information édité
par la Communauté de Communes
Agly-Fenouillèdes
Crédits photos : Fenouillèdes Impression
C.C.A.F. - Mr Meeschaert - D.R.
Mise en page : Studio R&W
Impression : Fenouillèdes Impressions



Une Communauté de Communes : pour quoi faire ?



16 communes pour une Communauté...

La Communauté de Communes du Fenouillèdes est officiellement mise en place le 1^{er} janvier 1997 avec 4 communes (St Arnac, St Paul de Fenouillet, Maury, St Martin de Fenouillet), que rejoint rapidement Rasiguères. En 2000 et 2001, elle intègre les communes de Latour de France et Planèzes puis Lansac, Fosse, Fenouillet, Caudiès de Fenouillet, Lesquerde, Prugnanes, Caramany, Vira et Ansignan entre 2002 et 2003, afin de former une aire de solidarité géographique, économique, culturelle et sociale d'un seul tenant et sans enclave. Elle prend alors le nom de Communauté de Communes AGLY FENOUILLEDES.

Agir sur un territoire cohérent.

La volonté des membres de la Communauté de Communes, ou EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) est de former un espace de solidarité afin de travailler ensemble au développement harmonieux du territoire, tout en préservant son identité et celle de ses habitants.

Mettre en commun des moyens.

L'intercommunalité, par le regroupement de nos 16 communes, permet une mise en commun des moyens en vue de réaliser des projets d'intérêts généraux, que seule, une

Construire ensemble les 10 ans à venir...

commune ne pourrait mener. Les projets sont inscrits dans un programme commun de développement et d'aménagement du territoire en Fenouillèdes. Ils sont réalisés dans le cadre des "compétences" de la Communauté.

Qui définit les compétences ?

Les compétences, ou transfert de pouvoir communal, définissent le terrain d'action de la Communauté de Communes.

Les communes membres peuvent à tout moment transférer des compétences à la Communauté.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes du Conseil de Communauté à la majorité simple (la moitié plus un) et par les

conseillers municipaux des communes membres à la majorité qualifiée (nombre de voix supérieures à celui de la majorité absolue = nombre de voix supérieur à la moitié des suffrages exprimés).

La Communauté de Communes a actuellement pour compétences :

- L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
- LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Qu'est ce qu'un Conseil Communautaire ?

Le Conseil de Communauté est composé de 40 délégués des conseils municipaux représentant les communes membres.

La répartition des sièges communautaires est basée sur le nombre d'habitants de chaque commune.

Le Conseil de Communauté détermine les compétences et "l'intérêt communautaire".

Délégués Titulaires	
Ansignan	2
Caramany	2
Caudiès de Fenouillèdes	3
Fenouillet	2
Fosse	2
Lansac	2
Latour de France	4
Lesquerde	2
Maury	4
Planèzes	2
Prugnanes	2
Rasiguères	2
Saint-Arnac	2
Saint-Martin de Fenouillet	2
Saint-Paul de Fenouillet	5
Vira	2
Total	40

Président :

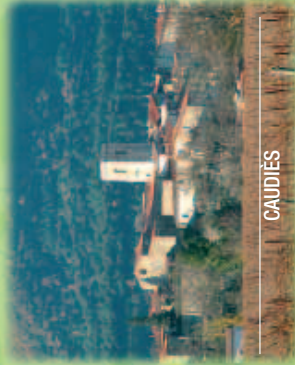
Mr Bernard FOULQUIER, maire de ST PAUL DE FENOUILLET

Vice-Présidents :

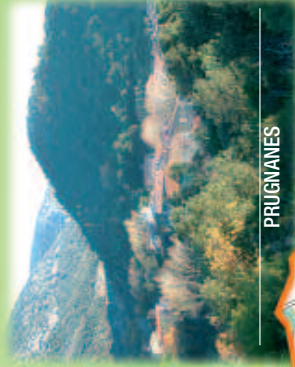
Mr André FOULQUIER, maire de ST MARTIN DE FENOUILLET

Mr Michel SOL, maire de LATOUR DE FRANCE

16 communes... un territoire.



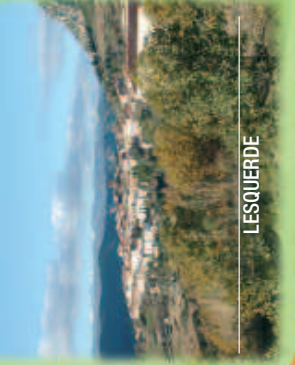
CAUDIÉS



PRUGNANES



ST PAUL DE FENOUILLET



LESQUERDE



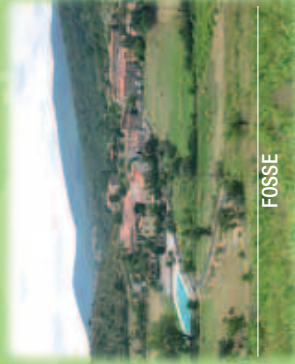
MAURY



FENOUILLET



VIRA



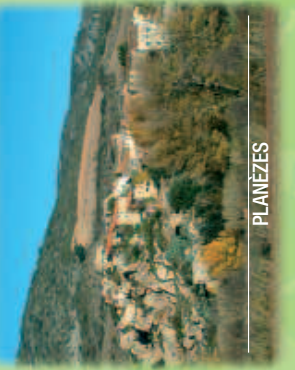
FOSSE



RASIGUÈRES



LATOUR DE FRANCE



PLANÈZES



CARAMANY



LANSAC



ST ARNAC



ANSIGNAN



ST MARTIN

Le Système d'Information Géographique (S.I.G) : le territoire intercommunal sur informatique.

> La Communauté de Communes Agly Fenouillèdes s'est récemment dotée d'un Système d'Information Géographique (S.I.G). dans le cadre de sa compétence "aménagement de l'espace".

Qu'est ce qu'un SIG ?

Donnant naissance à une discipline récente, la géomatique, les SIG combinent la géographie et l'informatique. Outil informatisé, le SIG permet, à partir de diverses sources et données, de rassembler, d'organiser et de gérer des informations localisées géographiquement, et contribuant notamment à la gestion de l'espace.

L'association de deux éléments, la carte et la base de données, constitue le SIG.



Qui en a l'utilité ?

Le SIG est un outil en partie dédié à l'ensemble des gestionnaires du territoire.

Les collectivités locales (mairies...), les gestionnaires de réseaux (EDF, France Telecom), les acteurs oeuvrant sur le foncier (caves viticoles, etc...) en sont les principaux partenaires et utilisateurs.



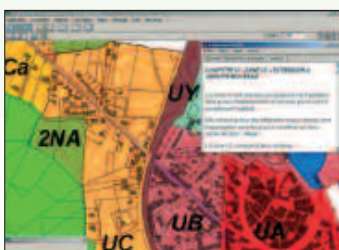
C'est aussi un outil de démocratie locale. Chaque citoyen peut accéder à des informations concernant le cadastre (parcelles, sections), l'urbanisme, l'aménagement d'un quartier, l'avancement de projets ou de travaux futurs.

Quelles en sont les utilisations ?

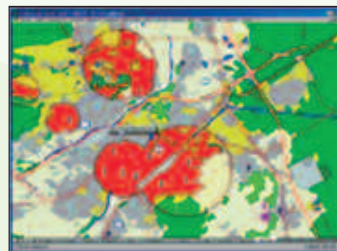
Les utilisations SIG sont multiples et répondent à l'ensemble des compétences relevant des collectivités territoriales : économie, démographie, aménagement, urbanisme, environnement, équipements, transports, gestion des risques, etc...

Le SIG permet en l'occurrence d'améliorer les connaissances du territoire par l'édition de cartes thématiques.

L'analyse cartographique contribue à améliorer l'efficacité des services publics. Un SIG est principalement un



outil d'aide à la décision et de gestion du territoire.



"Minivue", outil de consultation du cadastre des communes.

Quelques applications concrètes du SIG...

Actuellement, les communes de Maury, Latour de France, Planèzes, Rasiguères, Lansac, St Arnac, Ansignan et St Paul de Fenouillet disposent du logiciel "Minivue". Cet outil permet, entre autre, une consultation rapide d'informations cadastrales. Les autres communes seront équipées fin 2006.

D'autres exploitations sont possibles et permettent la production des cartes concernant les réseaux d'eau et d'assainissement, l'élaboration des documents d'urbanisme, la gestion du foncier et notamment l'évolution des parcelles (friches, forêt, viticulture), les perspectives démographiques, etc...

Un tel projet permettra sans nul doute d'optimiser l'action de chacun au sein de notre territoire.



Aménager les entrées et cœurs de villages...

➤ Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, la Communauté de Communes AGLY FENOUILLEDES, requalifie les villages et aménage leurs espaces publics.

La politique urbaine de la Communauté de Communes s'articule autour de deux axes prioritaires :

• **Réconcilier les fonctions urbaines** (stationnement, circulation, cheminement piétonnier) et **les formes urbaines** (architecture,

dimension artistique et culturelle)

• **Restructurer les quartiers périphériques**, parfois sans liens les uns avec les autres.

Qu'il s'agisse des places, des entrées de villages ou

des rues piétonnes, l'objectif est de rendre l'espace public accueillant et convivial, à l'image de notre culture méditerranéenne, et que cet espace soit moteur de développement socio-économique.

Ces projets s'inscrivent dans la compétence communautaire "Politique du logement et du cadre de vie".



➤ ST ARNAC

Valorisation de la place publique de l'Ormeau et aménagement de 2 gîtes ruraux communaux



Réalisés durant l'année 2003, l'objectif était de recréer une place centrale comme espace de liaison et de connexion avec les autres lieux du village. Après travaux, la place de l'Ormeau a repris

toute sa signification. Elle est redevenue un lieu de centralité, un espace vivant

de convivialité, animé et agréable, pour les habitants et les touristes qui prennent plaisir à s'y retrouver.

Deux gîtes ruraux, joliment aménagés donnent sur cette place, au grand bonheur des touristes en vacances.

➤ LESQUERDE

Aménagement de l'entrée du village.

Dans le cadre de la requalification des espaces périphériques des villages telles que les entrées de villages, l'entrée du village de LESQUERDE a été réalisée durant l'été 2005, avec aire de stationnement, sécurisation du virage et embellissement paysagé.



S^T PAUL

➤ DE FENOUILLET

Rénovation et redynamisation du cœur historique.

Cette opération, achevée à l'automne 2005, constitue la 3^e tranche d'une action engagée dès la création de la Communauté en 1998.

Par la rénovation des rues semi piétonnes et la mise en place d'une signalétique, Il s'agit principalement de soutenir l'activité des artisans et commerçants du centre ville et de transformer l'automobiliste en piéton visiteur.



Un projet de développement local à St Martin de Fenouillet...

> **Tenant compte des données démographiques et économiques locales, la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes élabore un véritable projet de territoire autour de l'aménagement d'espaces ludiques et touristiques...**

En cours d'élaboration, cette future route de la grimpe pourrait voir le jour. Sportive et touristique, tournée vers l'escalade, elle sera un vecteur pour la promotion de la région et la commercialisation de l'offre touristique des villages étapes. Son objectif est de valoriser le patrimoine sportif des villages et leurs infrastructures d'hébergement, mais aussi d'accompagner la naissance d'une "culture de la grimpe" en vallée de l'Agly.

C'est dans cet esprit que la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes a :

• **réhabilité un bâtiment communal en GITE D'ETAPE ET DE SEJOUR ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE avec AUBERGE** sur la commune de ST MARTIN DE FENOUILLET.

Première infrastructure d'hébergement de groupe du territoire, ce gîte d'étape permet d'accueillir jusqu'à 40 person-

nes en dortoirs ou chambres individuelles.

• **créé un SENTIER D'INTERPRETATION GEOLOGIQUE ET PAYSAGER** permettant une éducation à l'environnement. Outre les promeneurs traditionnels, il s'adresse aux scolaires, associations, universitaires.

A St Martin de Fenouillet, la grande richesse géomorphologique du secteur a permis de bâtir ce projet très pertinent sur le thème de la géologie.

Le sentier a pour particularité d'être situé sur le point de rencontre des plaques tectoniques africo-ibérique et européenne, et offre un point de vue exceptionnel sur le synclinal de St Paul de Fenouillet.



Point de départ vers le sentier d'interprétation, le gîte auberge de Taichac à St Martin est un véritable lieu de rencontre des habitants, des sportifs, des touristes et gens de passage. Il permet de renouer le lien social entre génération, de renforcer la solidarité entre touristes et habitants et de créer une nouvelle dynamique dans le village...

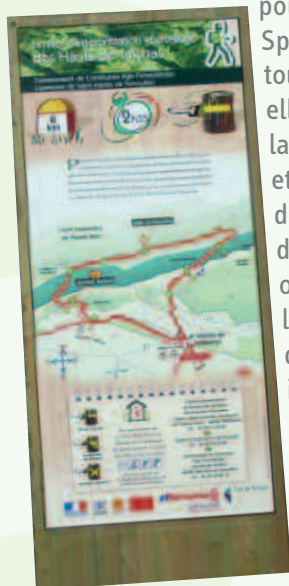


GITE D'ETAPE AUBERGE DE TAICHAC

Contact : Brigitte BENET
Tel/Fax : 04 68 59 09 54
brigitte.benet@wanadoo.fr
www.gitetaichac.com

40 couchages
50 places en restauration
Salle des fêtes communale disponible
OUVERT TOUS LES JOURS

Nombreuses animations tous les jours à l'auberge.
Soirées à thèmes (contes, soirées musicales...) chaque mois.



Pour vous accompagner dans la découverte et la compréhension de ce territoire, la C.C.A.F. met à disposition du public un **TOPOGUIDE DE RANDONNÉE PÉDESTRE** sur le thème de la géologie. À destination des élèves et associations, **UN DOCUMENT PÉDAGOGIQUE** favorisant une approche éducative de l'environnement.

Balade d'environ 2 h sans les arrêts. Aire de détente et pique-nique à l'arrivée.

DOCUMENTATION DISPONIBLE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 04 68 59 20 13



réalisations...



On en parle...



> L'éolienne de St Arnac ...

Née d'un partenariat entre la mairie de St ARNAC soucieuse de valoriser une ressource abondante, le vent, de l'exploitant de la carrière DENIN ANZIN Minéraux, et

du groupe VALECO EOLE, pour ces compétences techniques, la première éolienne à vue le jour sur le territoire intercommunal en novembre 2005.

Sa production correspondra à la consommation électrique de la carrière de Feldspath et

des villages de Lansac, Lesquerde et St Arnac, soit l'équivalent de production pour 2000 ménages hors chauffage.

Premiers coups de pales en 2006.

> Un espace d'accueil Unique "création-reprise d'entreprise" à l'Antenne Interconsulaire de Maury.

Tout faire pour favoriser l'accueil des créateurs et des repreneurs d'entreprise en Agly-Fenouillèdes, tel est l'objectif de l'espace d'accueil unique "création-reprise d'entreprise" situé dans les locaux de la maison interconsulaire de l'entreprise de Maury.

Vous êtes commerçants, industriels, prestataires de services, artisans ou agriculteurs, vous envisagez d'installer votre activité professionnelle dans une de nos communes, un interlocuteur répond à vos premières interrogations pratiques, sociales et fiscales. Il vous dirigera vers les techniciens compétents d'une des trois chambres consulaires, vous donnera de la documentation, et pourra éventuellement vous proposer des formations.



ANTENNE INTERCONSULAIRE DE MAURY

1, lotissement Dr Pougault - 66450 MAURY

M^e Marie-Pierre SABATHIER

Tél. 04 68 59 23 58 - Fax. 04 68 59 25 71

Lundis et jeudis : 9h-12h / 14h-17h30

> Un Parc naturel régional ...

Dans le cadre de notre réflexion sur l'avenir du territoire des Fenouillèdes et sur la valorisation à long terme

de nos ressources locales, la Communauté de Communes s'interroge sur la pertinence de créer un Parc Naturel Régional.

Véritable outil du développement durable, il permettrait

de concilier développement économique et protection du patrimoine naturel.

Si ce projet vous intéresse des réunions publiques d'information seront programmées en janvier et février.

> Anticiper l'avenir d'un territoire vieillissant ?

Une population qui baisse et qui vieillit a conduit la Communauté de Communes AGLY FENOUILLEDES à établir un diagnostic sur les personnes âgées et

dépendantes de manière à anticiper ce que deviendra cette population vieillissante dans 10 ou 20 ans.

Les questions sont bien de savoir ce que nous devons faire de plus et de mieux pour encadrer nos personnes âgées actuelles et futures. Quelles sont les mesures la

communauté peut-elle envisager pour les prendre en charge ?

Des éléments de réponses sont en cours et certaines seront inscrit dans le schéma gérontologique départemental 2006-2012.



échos